



DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

CANTON DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° de délibération :****2019/11/12****Date de convocation du  
Conseil Communautaire :****15/11/2019****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 46

Présents : 37

Absents : 2

Pouvoirs : 7

Votants : 44

**Résultats du vote**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi vingt-et-un novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, , Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Jacquié GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Bernard SALIGOT (suppléant de Mr Éric BUTTET), Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** Mr Jean-Paul HORNEZ a donné pouvoir à Mr Maxime CANELA, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, M Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Mirela DENYS a donné pouvoir Mr Gérard GUIDAT, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN, Mr Claude LELIEVRE a donné pouvoir à Mme Chantal PONTLEVE.

**Absents excusés:** Mme Nathalie ROUX, Mr Edouard GARREAU.

**Mme Chantal PONTLEVE est élue secrétaire de séance.**

Certifié exécutoire

Date d'affichage :

**OBJET : SPANC : TARIFS DES CONTRÔLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

2019/11/12

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-12 et R 2333-121 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 Décembre 2003 créant le service d'Assainissement Non Collectif,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2018/11/10 modifiant le règlement du SPANC de la CC4V et les missions du SPANC,

Sur proposition de la Commission SPANC et des Finances qui se sont réunies respectivement les 30 octobre et 12 novembre 2019, il est proposé une augmentation de 3 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la redevance d'assainissement non collectif suivant les prestations définies ci-après.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

**DE FIXER** les prestations de la redevance SPANC destinée à financer les opérations de contrôle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

		<b>2019 (€ HT)</b>	<b>2020 (HT)</b> <i>(Augmentation de 3% par rapport à 2019)</i> <i>Montants arrondis</i>	<b>2020 (TTC) TVA 10 %</b>
1	Contrôles de conformité (conception)	<b>102</b>	<b>105.50</b>	<b>116</b>
2	Contrôles de conformité (conception) : 2ème étude faisant suite à un dossier incomplet	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>45</b>
3	Contrôles de conformité (exécution)	<b>165</b>	<b>170</b>	<b>187</b>
4	Contre visite pour contrôles de conformité (exécution)	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>85</b>
5	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants – Cessions immobilières : renouvellement diagnostic de + 3 ans	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>95</b>
6	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements industriels, commerciaux, publics et assimilés, artisanaux (dans le cadre de rejet d'effluents autres que domestiques, ou installation > 10 Eh (équivalent habitants)	<b>440</b>	<b>454</b>	<b>499</b>
7	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements artisanaux dans le cadre de rejet d'effluents domestiques uniquement et dont la capacité de l'installation est inférieure à 10 Eh	<b>301</b>	<b>310</b>	<b>341</b>
8	Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien des assainissements non collectifs existants (opération groupée) : Conseils auprès des riverains pour remédier aux éventuels problèmes rencontrés	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>95</b>

Le mandatement de cette redevance par le service d'assainissement non collectif et son recouvrement seront assurés par la Trésorerie de Ferrières,

2019/11/12

**DE PRÉCISER** qu'il est donné pouvoir au Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**FIXE** les prestations de la redevance SPANC destinée à financer les opérations de contrôle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, comme indiqué ci-dessus :

**PRÉCISE** qu'il est donné pouvoir au Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Président



Gérard LARCHERON



Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-244500419-20191121-20191112-DE